

DECISION
du Comité de Ministres
de l'Union économique Benelux
portant nomination d'un juge suppléant
à la Cour de Justice Benelux

M (2009) 2

Le Comité de Ministres de l'Union économique Benelux,

Vu l'article 3, alinéas 1er et 2, du Traité relatif à l'institution et au statut d'une Cour de Justice Benelux, signé à Bruxelles le 31 mars 1965, tel qu'il a été modifié par le Protocole signé à Bruxelles le 23 novembre 1984,

Considérant que le Comité de Ministres a donné acte le 19 mars 2009 de la démission de Monsieur Ernest Waûters de ses fonctions de juge suppléant à la Cour de Justice Benelux,

Sur la proposition du Ministre de la Justice de la Belgique,

A pris la décision suivante:

Article 1

Monsieur Eric Dirix, conseiller à la Cour de Cassation, est nommé juge suppléant à la Cour de Justice Benelux.

Article 2

La présente Décision entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Luxembourg, le 30 juin 2009.

Le Président du Comité de Ministres,

J. ASSELBORN